

**Direction Générale Ressources**  
Direction Appui et Pilotage  
Service des Opérations Foncières Sud

## TABLEAU DE TERRAIN A ALIENER

Sur le territoire de la Commune de SIERENTZ  
Terrain situé le long de la RD 19 bis

Dressé par le Chef du Service des Opérations foncières Sud

A COLMAR, le 14 janvier 2021

Joëlle FREYBOURGER



**Collectivité européenne d'Alsace**

Hôtel du Département  
Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex 9

Hôtel du Département  
100 Avenue d'Alsace 68000 COLMAR

03 69 49 39 29 | [www.alsace.eu](http://www.alsace.eu)

La correspondance doit être adressée à M. le Président de la  
Collectivité européenne d'Alsace à l'adresse suivante :

**RD 19 bis- Commune de SIERENTZ**

Designation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage															
n° d'ordre	section	n° de la parcelle source	contenance en ares source	nature de la parcelle	lieudit	Nom, prénoms des propriétaires	surface à alléner en ares	surface restante en ares	Prix de l'are	INDENNITES					MONTANT TOTAL
										Valeur de la parcelle	de rempli à 20% en €	pour plantation en €	Perte revenus agricoles ... € l'are	Ind. par prop. en €	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	16	
							(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)	(e)=(b)x(d)	(f)=(e)x(%)	(g)	(h)=(b)x€ l'are	(i)=e+f+g+h
						Commune de SIERENTZ									
	1	795	10,78	sol		Collectivité européenne d'Alsace	10,78		166,98 €					1 800,00 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>								10,78		166,98 €					1 800,00 €